

**Conseil économique et social décision 2017/253**  
**adoptée 7 July 2017**

**Ordre du jour provisoire de la dix-septième session du Comité d'experts de l'administration**

*Le Conseil économique et social :*

Approuve l'ordre du jour provisoire de la dix-septième session du Comité tel qu'il figure ci-dessous :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Préparation des institutions et des politiques en vue d'assurer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 :
  - a) Promotion de la cohérence politique et institutionnelle dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable, notamment ceux qui feront l'objet d'un examen approfondi par le Forum politique de haut niveau en 2018;
  - b) Renforcement des capacités et mobilisation, répartition et administration efficaces des ressources budgétaires consacrées à la mise en œuvre du Programme 2030;
  - c) Amélioration des connaissances, des compétences et des qualifications des fonctionnaires aux niveaux national et local.
4. Mise en place, à tous les niveaux, d'institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous :
  - a) Élaboration de principes de bonne gouvernance au service du développement durable sur la base des travaux du Comité à sa seizième session;
  - b) Mobilisation des mécanismes de responsabilisation, de la société civile et des médias pour appuyer et superviser la réalisation des objectifs de développement durable;
  - c) Nature des fautes professionnelles et de la corruption dans le secteur public, problèmes liés à ces pratiques et moyens d'y remédier;
  - d) Possibilité pour les acteurs de la société civile de participer aux prises de décisions relatives à la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de contribuer à la réalisation de progrès dans ce domaine;
  - e) Promotion de moyens novateurs de fournir des services et de la notion de gouvernement ouvert aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable.

5. Mesures visant à promouvoir la transformation des sociétés pour les rendre viables et résilientes : renforcement et préparation des institutions :
  - a) Réformes nécessaires dans les institutions et les administrations publiques à tous les niveaux pour promouvoir la transformation des sociétés en milieu urbain et rural, prescrite dans le Programme 2030;
  - b) Mesures visant à faire en sorte que les initiatives prises par le secteur privé soient compatibles avec les modèles de développement durable grâce à l'application de formes de réglementation et de gestion à la fois traditionnelles et novatrices.
6. Ordre du jour provisoire de la dix-huitième session du Comité.
7. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa dix-septième session.